

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1913

7 août 2013

### SOMMAIRE

Aral Luxembourg S.A. ....	91824	Ispahan S.A. ....	91808
ArcelorMittal Clean Technology Venture Capital Holdings .....	91816	IT-House .....	91807
Ashton Minor S.à r.l. ....	91796	Jamaga Investments S.A. ....	91808
Audex Sàrl .....	91797	Kayser International .....	91793
Augur Financial Opportunity SICAV .....	91817	Link Point S.A. ....	91823
AWAS Luxembourg 1420 S.A. ....	91797	Lux-Composition S.A. ....	91809
Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l. ....	91806	Lux-Composition S.A. ....	91809
Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l. ....	91806	Lux-Composition S.A. ....	91808
BlackRock Agriculture Fund .....	91806	LVS II Lux VI S.à r.l. ....	91778
Empik Investments II S.à r.l. ....	91796	Madrid Invest S.A. ....	91786
Empik Investments S.à r.l. ....	91796	Magnetar Capital Fund Luxembourg I ...	91793
European Tourism S.A. ....	91814	Pecan S.à r.l. ....	91813
Euroviande S.A. ....	91815	Perlia Investments S.A. ....	91814
FeneTech Europe S.à r.l. ....	91815	Pickle S.à r.l. ....	91814
Finarom S.A. - SPF .....	91816	Praesidium S.A. ....	91813
Finimmo Luxembourg S.A. ....	91816	Solvi Investments .....	91785
GCMF (Lux) .....	91778	Solvi Investments .....	91786
Green Metal S.A. ....	91815	SRX LUX S.à r.l. ....	91786
GRH Express Sàrl .....	91820	TeamSystem HoldCo S.à r.l. ....	91785
Grund Investment S.A. ....	91819	Technopro Lux S.A., SICAV-FIS .....	91817
Haas TCM of Luxembourg 4 S.à r.l. ....	91820	Ténérife Immobilière S.A. ....	91818
H B L Composants S.A. ....	91819	Terra & Vinum S.à r.l. ....	91814
Hess Capital Corporation, S. à r.l. ....	91818	Third Point Hellenic Recovery (Lux) ....	91778
H & S Immo S.C.l. ....	91819	Triodos S II LuxCo S.à r.l. ....	91778
Ikaros S.A. ....	91793	Varuna Infinity Fund .....	91821
Immostart S.à r.l. ....	91794	Vexinlux S.A. ....	91822
Institut de Beauté Ongle d'Art S.à r.l. ....	91807	ViVa SICAV-FIS .....	91820
Investissements Immobiliers Européens .....	91813	West Indies Invest S.A. ....	91821
IREEF - Europapark Cologne PropCo S.à r.l. ....	91810	Wharf Holdco S.à r.l. ....	91822
		Xarato Finance S.A. ....	91822

**Third Point Hellenic Recovery (Lux), Société à responsabilité limitée,  
(anc. GCMF (Lux)).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 175.945.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juin 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013081442/12.

(130100474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

**Triodos S II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 158.971.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRIODOS S II LUXCO SARL

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013081445/12.

(130100437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

**LVS II Lux VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 178.050.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of the month of June;  
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 176932, having its registered office at 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, here represented by Me Julie GORDET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 June 2013.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

**Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to -or for the benefit of -companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims

or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever, including securities and financial instruments issued by securitisation vehicles; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of "LVS II Lux VI S.à r.l."

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

## **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-), represented by eighteen thousand (18,000) shares of a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The shareholders may create class(es) of shares by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. Each class of shares will have the rights as described in these articles of incorporation from time to time.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

## **Title III. - Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board. There may be managers of the category A (the "Managers A", each individually a "Manager A") and managers of the category B (the "Managers B", each individually a "Manager B"). The Board may choose from among its managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in

the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B, or by any person duly appointed to that effect by the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least one Manager A and one Manager B, if applicable. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers or, if applicable, of any one Manager A and one Manager B.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

#### **Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

#### **Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI. - Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

#### **Title VII. - General provisions**

**Art. 13.** Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

##### *Subscription and Payment*

The eighteen thousand (18,000) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by LVS II Luxembourg II S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2013.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred Euros (EUR 900.-).

##### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The following person is appointed manager A of the Company for an unlimited duration:  
- Lee GALLOWAY, with professional address at 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom.
- 2) The following person is appointed manager B of the Company for an unlimited duration:  
- Sansal OZDEMIR, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

##### **A COMPARU:**

LVS II Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176932, ayant son siège social au 60 Grand Rue, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par M<sup>e</sup> Julie GORDET, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 juin 2013.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque, y inclus des valeurs mobilières et instruments financiers émis par des véhicules de titrisation; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de "LVS II Lux VI S.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

### **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

Les associés peuvent créer des classes d'actions par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions requise pour la modification de ces statuts. Chaque classe d'actions aura les droits tels que décrits dans les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

### **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil. Il peut y avoir des gérants de catégorie A (les «Gérants A»), chacun individuellement un «Gérant A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants B»), chacun individuellement un «Gérant B»). Le Conseil peut choisir parmi les gérants un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, télex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par la Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B. Des copies ou extraits de ces minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B, ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'approbation d'au moins un Gérant A et un Gérant B, le cas échéant. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou, le cas échéant, d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions relative aux sociétés à responsabilité limitée de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

#### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux mêmes conditions de majorité s'appliquant à la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 13.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

##### *Souscription et Libération*

LVS II Luxembourg II S.à r.l., préqualifiée, a souscrit les dix-huit mille (18.000) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix huit mille dollars US (USD 18.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant A de la Société pour une durée indéterminée:  
- Lee GALLOWAY, avec adresse professionnelle au 103 Wigmore Street, Londres W1U 1QS, Royaume-Uni.
- 2) Est nommé gérant B de la Société pour une durée indéterminée:  
- Sansal OZDEMIR, avec adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- 3) Le siège social de la Société est établi au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. GORDET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2013. LAC/2013/26950. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081206/370.

(130100185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---

**TeamSystem HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.667.186,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.473.

—  
EXTRAIT

Il résulte lors de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 18 juin 2013 les décisions suivantes:

- Nommer Madame Lisa Stone demeurant professionnellement au 2 More London Riverside SE1 2AP Londres- Royaume - Uni, en tant que gérant investisseur de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

- Révoquer Monsieur Alexander Leslie John King demeurant professionnellement au 5 Courthope Road GB-SW19 7 RD Londres- Royaume - Uni, de son mandat de gérant investisseur de la Société avec effet immédiat.

- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors constitué de:

Mme Nadia Dziwinski gérant investisseur

Mr Francois Champon gérant investisseur

Mr Hille-Paul Schut gérant investisseur

Mme Ailbhe Marie Jennings gérant Bain

Mme Lisa Stone gerant investisseur

Mr Stephen Burford Warshaw gerant investisseur

Mr Luigi Bartone gerant ICG

Mr Ivano Sessa gerant Bain

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013083587/25.

(130102514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Solvi Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 115.757.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Monsieur Carlos Leal VILLA

Administrateur

Référence de publication: 2013083576/13.

(130102353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Solvi Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 115.757.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Monsieur Carlos Leal VILLA

Administrateur

Référence de publication: 2013083578/13.

(130102355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**SRX LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.194.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013083582/10.

(130102723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**Madrid Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.114.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the thirty-first day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

S3 Global Multi-Strategy Master Fund Ltd, an Exempted Mutual Fund Company, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 32019, with registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited company ("société anonyme"):

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "Madrid Invest S.A.".

**Art. 2.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at forty five thousand Euro (EUR 45,000.-) divided into forty five thousand (45,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

## **Title III. - Management**

**Art. 6.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is composed of a sole shareholder, the latter may appoint a sole director. In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Every board meeting shall be held at such place indicated in the notice. The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 8.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of part of the affairs of the company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 10.30 a.m..

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2013.

The first annual meeting will be held in 2014.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the forty five thousand (45,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

All the forty five thousand (45,000) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of forty five thousand Euro (EUR 45,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand one hundred and seventy-five Euro.

#### *Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three and the number of supervisory auditors at one.

2. The following persons are appointed as directors:

- Mr. Emanuele GRIPPO, company director, born in Bassano del Grappa (Italy), on September 3, 1971, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors.

- Mr. Raphaël ROZANSKI, company director, born in Metz (France), on July 31, 1972, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr. Anthony AUDIA, company director, born in Moyeuvre-Grande (France), on October 8, 1987, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed supervisory auditor:

The private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. The term of office of the directors and of the supervisory auditor will expire after the annual statutory meeting of shareholders of the year 2019.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, they signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize.

Le trente et un mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

S3 Global Multi-Strategy Master Fund Ltd, un "Exempted Mutual Fund Company", enregistré auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 32019 avec siège à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Iles des Bermudes,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-qualifié, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Madrid Invest S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

### **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante cinq mille Euros (EUR 45.000,-) représenté par quarante cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est composée d'un associé unique, celui-ci peut nommer un administrateur unique. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

A l'exception des cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui doivent se réunir, le conseil d'administration doit être convoqué au moins vingt-quatre heures à l'avance. Toute convocation devra spécifier l'endroit, la date, l'heure et l'agenda de la réunion.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Chaque conseil devra être tenu à l'endroit indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. - Dispositions Générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les quarante cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les quarante cinq mille (45.000) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de quarante cinq mille Euros (EUR 45.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cent soixante-quinze Euros.

#### *Décisions de l'associé unique*

La partie comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:
  - Monsieur Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration.
  - Monsieur Raphaël ROZANSKI, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 31 juillet 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
  - Monsieur Anthony AUDIA, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 8 octobre 1987, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2019.

5. Le siège de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la partie comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juin 2013. Relation GRE/2013/2320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013082667/373.

(130102182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Magnetar Capital Fund Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082668/9.

(130101611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Kayser International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 75.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084870/10.

(130104824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**Ikaros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 106.181.

*Extrait du procès-verbal de la l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 juin 2013*

*Résolution:*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Koen LOZIE, Joseph WINANDY et de Théodore LANARAS, et le mandat de commissaire aux comptes de M. Pierre SCHILL.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013085658/17.

(130105765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Immostart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.253.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Charles HUGO, designer, né à Waimes (Belgique) le 2 juillet 1959, demeurant à B-6780 Turpange, 56, rue des Tisserands, et

2) Monsieur Jorge RODRIGUES DUARTE, indépendant, né à Mortagua (Portugal), le 10 juin 1965, demeurant à L-5244 Sandweiler, 1A, Ennert dem Bierg

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de „IMMOSTART S.à r.l.“.

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières ainsi que l'acquisition, la vente, le commerce de tous matériaux de construction.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de trente euros (EUR 30,-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pourcents (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes. Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2013.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants souscrivent l'intégralité du capital comme suit:

1. Monsieur Charles HUGO, prénommé . . . . .	250 parts
2. Monsieur Jorge RODRIGUES DUARTE, prénommé, . . . . .	250 parts
TOTAL . . . . .	500 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces.

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à 950,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les associés préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Monsieur Charles HUGO, designer, né à Waimes (Belgique) le 2 juillet 1959, demeurant à B-6780 Turpange, 56 rue des Tisserands, est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, et

Monsieur Jorge RODRIGUES DUARTE, indépendant, né à Mortagua (Portugal), le 10 juin 1965, demeurant à L-5244 Sandweiler, 1A, Ennert dem Bierg, est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée et représentée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

4) L'adresse du siège social est établie à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Charles HUGO, Jorge RODRIGUES DUARTE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 juin 2013. Relation GRE/2013/2531. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013085661/108.

(130106235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Empik Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.653.389,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.604.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 juin 2013*

- L'Associé Unique accepte la démission de sa fonction de gérant de classe A de Monsieur Tomasz SWIEBODA employé privé, avec adresse professionnelle au 21, Nowogrodzka, 00-511 Varsovie, Pologne, avec effet immédiat.

- L'Associé Unique nomme en remplacement du gérant démissionnaire, à la fonction de gérant de classe A, Monsieur Adam IMIELOWSKI, employé privé, avec adresse professionnelle à ul. Zurawia 22, 00-515 Varsovie, Pologne, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013084671/18.

(130105019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**Empik Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.530.812,50.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.583.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 juin 2013*

- L'Associé Unique accepte la démission de sa fonction de gérant et de gérant délégué de Monsieur Tomasz SWIEBODA employé privé, avec adresse professionnelle au 21, Nowogrodzka, 00-511 Varsovie, Pologne, avec effet immédiat.

- L'Associé Unique nomme en remplacement du gérant démissionnaire, à la fonction de gérant et de gérant délégué, Monsieur Adam IMIELOWSKI, employé privé, avec adresse professionnelle à ul. Zurawia 22, 00-515 Varsovie, Pologne, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013084672/18.

(130105020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**Ashton Minor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.845.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé unique de la société en date du 20 juin 2013 que la démission de monsieur Noël Minogue, en tant que gérant de la société, et avec effet au 2 mai 2013, a été acceptée.

Par conséquent, le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Clarke;
- Monsieur Pierre Metzler;
- Monsieur Marc Chong Kan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013082370/18.

(130102038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Audex Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.276.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Audex Sàrl

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013082372/13.

(130102394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**AWAS Luxembourg 1420 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.116.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen on the sixth day of June.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

AWAS Aviation Trading Limited, existing under the form of a company limited by shares, duly incorporated and validly existing under the laws of Ireland having its registered office at 70, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland, registered with the Register of Companies of Ireland under number 432902,

here represented by Me. Pawel Hermelinski, Avocat a la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated on 5 June 2013.

The said proxy after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

**Art. 1. Form, Denomination.** There is hereby established by the subscribed and all those who may become owners of the shares hereafter issued a company in the form of a société anonyme (public company limited by shares), under the name of AWAS Luxembourg 1420 S.A. (the "Corporation"). The Corporation will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law") as well as by the articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") which also specify the rules applying to a one-member corporation.

**Art. 2. Duration.** The Corporation is established for an unlimited period. The Corporation may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholder(s) adopted in the manner required to amend the Articles of Incorporation.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes, any form of beneficial interest and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

3.2 In a general fashion it may grant directly or indirectly assistance including financial assistance, in any form whatsoever, to any company belonging to the same group as the Corporation, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.3 The Corporation may in particular enter into the following transactions, it being understood that Corporation will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility or loan and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Corporation and of any of the affiliated companies, or any managers or officers of the Company or any of the affiliated companies, within the limits of law.

3.4 The Corporation can perform all legal, commercial, industrial, technical and financial investments or operation, as well as any transactions on real estate or on movable property and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.2 If the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg Corporation.

#### **Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.**

##### 5.1 Capital

The subscribed capital of the Corporation is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 31,000 (thirty-one thousand) ordinary shares all with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) per share.

##### 5.2 Shares

5.2.1 The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

5.2.2 The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

5.2.3 Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

5.2.4 The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

**Art. 6. Increase of capital.** The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 16 hereof.

#### **Art. 7. Meetings of shareholders - General.**

7.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2 The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

7.3 Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6 If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8. Board of directors.**

8.1 The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least 3 (three) members who need not to be shareholders of the Corporation.

8.2 The directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum 6 (six) years and shall hold office until their successors are elected.

8.3 A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.4 In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must appoint within 30 (thirty) business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

8.5 The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Corporation shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

**Art. 9. Procedures of meeting of the board.**

9.1 The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

9.2 The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3 The board of directors shall meet upon call by the chairman or 2 (two) directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 10 (ten) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

9.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

9.6 In the event that any director or officer of the corporation may have any adverse personal interest in any transaction of the corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

9.7 Resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a board of directors' meeting.

9.8 The discussions of the board of directors shall be conducted in the English language.

**Art. 10. Minutes of meetings of the board.**

10.1 The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Corporation.

10.2 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by 2 (two) directors.

**Art. 11. Powers of the board.**

11.1 The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

11.2 The board of directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, to one of the members of the board of directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

**Art. 12. Binding signature.** The Corporation will be bound by the joint signature of at least 2 (two) directors of the Corporation, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 13. Statutory auditor.** The operations of the Corporation shall be supervised by 1 (one) or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appropriation of profits.****14.1 Legal Reserve**

From the annual net profits of the Corporation, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to 10% (ten per cent) of the subscribed capital of the Corporation.

**14.2 Dividends**

14.2.1 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

14.2.2 Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

**Art. 15. Dissolution and Liquidation.**

15.1 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 16 hereof.

15.2 In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by 1 (one) or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 16. Amendment of articles.** These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 17. Governing law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 18. Annual general meeting of shareholders.**

18.1 The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last day of the month May at 5:00 pm.

18.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the immediately preceding bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

18.3 Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

**Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> of December and shall terminate on the 30<sup>th</sup> November of each year.

*Transitory provision*

The first accounting year will begin at the incorporation of the Corporation and end on the 30<sup>th</sup> November 2013.

The first annual meeting will be held in 2014.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the thirty-one thousand (31,000.-) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00.-) each.

All the thirty-one thousand (31,000.-) shares have been fully paid up in cash by an amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-).

Proof of the contribution in cash of the thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) has been given to the undersigned notary by a bank certificate so that as of now said amount is at the free disposal of the Corporation.

### *Decision taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of the supervisory auditors at one (1).
2. Ms. Jean O'Sullivan, Head of AWAS Tax, born on 17 April 1972, in Dublin, Ireland, and residing at 8 Prospect Heath, Stocking Lanem Rathfarnham, Dublin 16, Ireland, is appointed as directors of the Corporation;  
Mr. Gérard Maîtrejean, attorney at law, born on 13 June 1967 in Charleroi, Belgium, and residing professionally 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, is appointed as directors of the Corporation;  
Mr. Frédéric Feyten, attorney at law, born on 2 July 1966, in Bonheiden in Belgium, and residing professionally, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg is appointed as directors of the Corporation;
3. The private limited company ("société à responsabilité limitée") KPMG Luxembourg Sàrl, duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Allée Schaeffer, L-2520 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.133, is appointed as supervisory auditor.
4. Their terms of office will expire after the annual general meeting of shareholders 2019.
5. The registered office of the Corporation is established at L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 19.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### *Attestation*

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing and intervening parties, he signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

AWAS Aviation Trading Limited, existante sous la forme d'un company limited by shares, dûment constituée et existant valablement sous les lois Irlandaise, ayant son siège social à 70, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'Irlande sous le numéro 432902,

ici représenté par Me. Pawel Hermelinski, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 5 juin 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est constitué par les présentes par le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises une société anonyme luxembourgeoise, sous le nom de AWAS Luxembourg 1420 S.A. (la «Société»). La Société sera régie par les lois relatives à cette entité et en particulier par la Loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle qu'amendée (la «Loi») ainsi que par les statuts (les «Statuts») lesquels précisent notamment les règles applicables à une société unipersonnelle.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision du ou des actionnaire(s) délibérant dans les conditions requises pour un changement des Statuts.

### **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte incluant une assistance financière, sous quelques formes que ce soit, à toute société appartenant au même groupe que la Société, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit ou prêt et réunir des fonds, notamment, par l'émission, sur une base privée, de titres, d'obligations, notes, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de sociétés apparentées ou tout gérant ou employés de la Société de ou société apparentées, dans les limites autorisées par la loi.

3.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, ainsi que toute transaction qu'elle estime nécessaire ou utile directement ou indirectement à l'accomplissement et au développement de son objet dans le cadre des domaines susmentionnés.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2 Si le conseil d'administration détermine que des événements d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales. De telles mesures ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège social.

### **Art. 5 Capital - Actions et Certificats d'actions.**

#### **5.1 Capital**

Le capital social souscrit de la Société est fixé à 31.000,- EUR (trente-et-un mille euros) divisé en 31.000 (trente-et-un mille) actions ordinaires ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune.

#### **5.2 Actions**

5.2.1 Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

5.2.2 La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

5.2.3 Des certificats attestant cette inscription seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

5.2.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Augmentation de capital.** Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications ces Statuts, telles que prévues à l'article 16 ci-après.

### **Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.**

7.1 Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2 Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

7.3 Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4 Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5 Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

7.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

#### **Art. 8. Conseil d'administration.**

8.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de 3 (trois) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2 Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de 6 (six) ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3 Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4 En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner dans les 30 (trente) jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5 Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

#### **Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration.**

9.1 Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2 Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil d'administration.

9.3 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de 2 (deux) administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4 Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, fax, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5 Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6 Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7 Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

#### **Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.**

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

10.2 Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par 2 (deux) administrateurs.

#### **Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.**

11.1 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2 Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur - délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs émoluments.

**Art. 12. Signature.** La Société est engagée par la signature conjointe d'au moins 2 (deux) administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur - délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 13. Commissaires aux comptes.** Les opérations de la Société sont contrôlées par 1 (un) ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

##### 14.1 Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, 5% (cinq pour cent) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra 10% (dix pour cent) du capital social souscrit de la Société.

##### 14.2 Dividendes

14.2.1 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

14.2.2 Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

#### **Art. 15. Dissolution et Liquidation.**

15.1 La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'article 16 ci-après.

15.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par 1 (un) ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 16. Modification des statuts.** Ces Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché du Luxembourg.

**Art. 17. Loi applicable.** Tous les points non réglés par ces Statuts seront déterminés conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **Art. 18. Assemblée générale annuelle.**

18.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le dernier jour du mois de mai à 17:00 heures.

18.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire précédant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

18.3 D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de décembre et se termine le 30 novembre de chaque année.

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et finira le 30 novembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

*Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, dûment représenté, déclare souscrire toutes les trente-et-un mille (31.000,-) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.00.-) chacune.

Toutes les trente-et-un mille (31.000,-) actions ont été intégralement libérées en espèces par un montant de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR).

La preuve de l'apport en espèces de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) a été rapportée au notaire instrumentant par un certificat bancaire de sorte que ladite somme est dès à présent à la libre disposition de la Société.

*Décision prise par l'associé unique*

La partie comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le nombre d'administrateur est fixé à trois (3) et celui de commissaire à un (1).

2. Md. Jean O'Sullivan, Head of AWAS Tax, née le 17 avril 1972, à Dublin, Irlande, et demeurant à 8 Prospect Heath, Stocking Lanem Rathfarnham, Dublin 16, Irlande est nommé en qualité d'administrateur de la Société;

Mr. Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, né le 13 juin 1967, à Charleroi, Belgique, et demeurant professionnellement à 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, est nommé en qualité d'administrateur de la Société;

Mr. Frédéric Feyten, Avocat à la Cour, né le 2 juillet 1966, à Bonheiden, Belgique, et demeurant professionnellement à 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, est nommé en qualité d'administrateur de la Société;

3. La société à responsabilité limitée KPMG Luxembourg S.à r.l., valablement constituée et existantes sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 9, Allée Schaeffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133, est nommée en qualité de commissaire de la Société.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2019.

5. Le siège social de la Société est établi à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 19.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison des présentes sont évalués à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.500,-).

*Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent procès-verbal en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, le mandataire des comparants a signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: Hermelinski, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: EAC/2013/7748. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013082373/461.

(130102206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

**BlackRock Agriculture Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisés.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 132.133.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013082381/12.

(130102029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 34.404.127,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 161.000.

Mit Datum 15. Mai 2013 wurden folgende Aktien übertragen:

Der Aktionär Sorefisa - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A. mit registriertem Büro in Via Ni-rone 8, Mailand, Italien verkauft 1.915 Aktien der Klasse B an den Aktionär Vision Capital Partners VII LP mit registriertem Büro Trafalgar Court, GY1 3QL St Peter Port.

Der Aktionär Sorefisa - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A. mit registriertem Büro in Via Ni-rone 8, Mailand, Italien verkauft 3.085 Aktien der Klasse B an den Aktionär Vision Capital Partners VII B LP mit registriertem Büro Trafalgar Court, GY1 3QL St Peter Port, Guernesey.

Mit Datum 31. Mai 2013 wurden folgende Aktien übertragen:

Der Aktionär Sorefisa - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A. mit registriertem Büro in Via Ni-rone 8, Mailand, Italien verkauft 4.787 Aktien der Klasse B an den Aktionär Vision Capital Partners VII LP mit registriertem Büro Trafalgar Court, GY1 3QL St Peter Port.

Der Aktionär Sorefisa - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A. mit registriertem Büro in Via Ni-rone 8, Mailand, Italien verkauft 7.713 Aktien der Klasse B an den Aktionär Vision Capital Partners VII B LP mit registriertem Büro Trafalgar Court, GY1 3QL St Peter Port, Guernesey.

Luxembourg, den 24. Juni 2013.

Référence de publication: 2013082379/23.

(130102230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 34.404.127,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 161.003.

Mit Datum 15. Mai 2013 wurden folgende Aktien übertragen:

Der Aktionär Sorefisa - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A. mit registriertem Büro in Via Ni-rone 8, Mailand, Italien verkauft 1.915 Aktien der Klasse B an den Aktionär Vision Capital Partners VII LP mit registriertem Büro Trafalgar Court, GY1 3QL St Peter Port.

Der Aktionär Sorefisa - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A. mit registriertem Büro in Via Ni-rone 8, Mailand, Italien verkauft 3.085 Aktien der Klasse B an den Aktionär Vision Capital Partners VII B LP mit registriertem Büro Trafalgar Court, GY1 3QL St Peter Port, Guernesey.

Mit Datum 31. Mai 2013 wurden folgende Aktien übertragen:

Der Aktionär Sorefisa - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A. mit registriertem Büro in Via Ni-rone 8, Mailand, Italien verkauft 4.787 Aktien der Klasse B an den Aktionär Vision Capital Partners VII LP mit registriertem Büro Trafalgar Court, GY1 3QL St Peter Port.

Der Aktionär Sorefisa - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A. mit registriertem Büro in Via Ni-rone 8, Mailand, Italien verkauft 7.713 Aktien der Klasse B an den Aktionär Vision Capital Partners VII B LP mit registriertem Büro Trafalgar Court, GY1 3QL St Peter Port, Guernesey.

Luxembourg, den 21. Juni 2013.

Référence de publication: 2013082380/23.

(130102229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Institut de Beauté Ongle d'Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 15, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 77.622.

—  
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 01.07.2013

*Résolution*

*Première résolution:*

- Démission de la gérante administrative, Madame Isabel Fernandez, née le 09 juin 1960 en Espagne, demeurant à L-1913 Luxembourg, 8a, rue Léandre Lacroix, ceci avec effet immédiat. Guiseppina Santoro, née le 29 septembre 1978 à Luxembourg, demeurant à L-1719 Luxembourg, 52, rue des Hauts-Fourneaux, reprend le poste de gérante administrative tout en gardant son poste de gérante technique ceci avec effet immédiat.

- La société est dorénavant valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

*Déclaration*

1) Madame Guiseppina Santoro FERNANDEZ Isabel, née le 29 septembre 1978 à Luxembourg, demeurant à L-1719 Luxembourg, 52, rue des Hauts-Fourneaux, propriétaire de cinquante (50) parts sociales de cent vingt-trois euros et quatre-vingt quinze cents (123,95 EUR) chacune de la Société à responsabilité limitée «INSTITUT DE BEAUTE ONGLE D'ART S.à r.l.» (RCS: B77.622) reprend les cinquante parts sociales appartenant à Madame Isabel Fernandez, née le 09 juin 1960 en Espagne, demeurant à L-1913 Luxembourg, 8a, rue Léandre Lacroix, au prix convenu entre les parties.

2) Suite à cette cession, le capital est réparti comme suit:

- Giuseppina SANTORO ..... 100 parts sociales

Fait et signé à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013093384/26.

(130114133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**IT-House, Société Anonyme.**

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 112.868.

—  
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2013

L'assemblée générale procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se compose dès lors comme suit:

1. Monsieur Nicolas Comes, administrateur, demeurant à L-8129 Bridel, 1, Feitekneppchen
2. Monsieur Harold Linke, administrateur, demeurant à D-54294 Trier, Gneisenaustrasse 13.
3. Monsieur Yves Elsen, administrateur, demeurant à L-8266 Mamer, 8, rue des Thermes Romains.

L'assemblée générale nomme Monsieur Nicolas Comes, prénommé, comme administrateur-délégué.

Pouvoir de signature: la société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

L'assemblée nomme commissaire aux comptes Monsieur Gerhard Wais, demeurant à D-85049 Ingolstadt, Anatomiestrasse 31.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour extrait conforme

IT-HOUSE S.A.

Référence de publication: 2013093391/24.

(130114660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Ispahan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 139.199.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ISPAHAN S.A.  
Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013093389/12.

(130113999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**Jamaga Investments S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 37.184,03.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 72.682.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

*Pour JAMAGA INVESTMENTS S.A.*

Référence de publication: 2013093398/24.

(130114682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**Lux-Composition S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9516 Wiltz, 22, rue du 31 Août 1942.  
R.C.S. Luxembourg B 92.444.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège le 21 mai 2003*

1. L'assemblée accepte le renouvellement des mandats des administrateurs suivants:

1. Monsieur Paul CALLEBAUT, demeurant à B-3090 Lillois-Witterzee, Drève du Bois de Mai n°1. Son mandat est valable à partir de ce jour jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2006.

2. Monsieur Stephan SCHMITZ, demeurant à B-6600 Bastogne, Rue des Ecoles n°22. Son mandat est valable à partir de ce jour jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2006.

3. Monsieur Léon SCHMITZ, demeurant à B-6600 Bastogne, Rue des Hêtres n°73. Son mandat est valable à partir de ce jour jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2006.

2. L'assemblée accepte la démission en qualité d'administrateur de:

1. Monsieur Patrick HURBAIN, demeurant à B-1470 Genappe, Rue Fosty n°19.

3. L'assemblée accepte la nomination en qualité d'administrateur de:

1. La société BERMAL S.A., représentée par Monsieur Patrick HURBAIN, sise à B-5004 Bouge, Rue de Hannut n°54. Son mandat est valable à partir de ce jour jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2006.

4. Ratification des décisions prises depuis le 17 mai 2000:

L'Assemblée, après avoir constaté les conditions et modalités de la nomination des administrateurs intervenue au terme de la délibération en date du 17 mai 2000, décide de ratifier la nomination de Monsieur Patrick HURBAIN, en qualité d'administrateur, de Monsieur Paul CALLEBAUT, en qualité d'administrateur, de Monsieur Stephan SCHMITZ, en qualité d'administrateur et de Monsieur Léon SCHMITZ, en qualité d'administrateur. L'Assemblée décide de ratifier toutes les décisions du conseil d'administration intervenues depuis le 17 mai 2000.

Pour extrait conforme

Lux-Composition SA

Stephan SCHMITZ / Paul CALLEBAUT / Léon SCHMITZ / BERMAL S.A

- / - / - / Représentée par Monsieur Patrick HURBAIN

Référence de publication: 2013093448/30.

(130114216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Lux-Composition S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9516 Wiltz, 22, rue du 31 Août 1942.

R.C.S. Luxembourg B 92.444.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège le 20 mai 2009*

1. L'assemblée accepte le renouvellement des mandats des administrateurs suivants:

1. La société BERMAL S.A., représentée par Monsieur Patrick HURBAIN, sise à B-5004 Bouge, Rue de Hannut n°54. Son mandat est valable à partir de ce jour jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2012.

2. Monsieur Paul CALLEBAUT, demeurant à B-3090 Lillois-Witterzee, Drève du Bois de Mai n°1. Son mandat est valable à partir de ce jour jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2012.

3. Monsieur Stephan SCHMITZ, demeurant à B-6600 Bastogne, Rue des Ecoles n°22. Son mandat est valable à partir de ce jour jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2012.

4. Monsieur Léon SCHMITZ, demeurant à B-6600 Bastogne, Rue des Hêtres n°73. Son mandat est valable à partir de ce jour jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2012.

2. Ratification des décisions prises depuis le 17 mai 2006:

L'Assemblée, après avoir constaté les conditions et modalités de la nomination des administrateurs intervenue au terme de la délibération en date du 17 mai 2006, décide de ratifier la nomination de la société BERMAL S.A., représentée par Monsieur Patrick HURBAIN, en qualité d'administrateur, de Monsieur Paul CALLEBAUT, en qualité d'administrateur, de Monsieur Stephan SCHMITZ, en qualité d'administrateur et de Monsieur Léon SCHMITZ, en qualité d'administrateur. L'Assemblée décide de ratifier toutes les décisions du conseil d'administration intervenues depuis le 17 mai 2006.

Pour extrait conforme

Lux-Composition SA

Stephan SCHMITZ / Paul CALLEBAUT / Léon SCHMITZ / BERMAL S.A

- / - / - / Représentée par Monsieur Patrick HURBAIN

Référence de publication: 2013093447/27.

(130114215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Lux-Composition S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9516 Wiltz, 22, rue du 31 Août 1942.

R.C.S. Luxembourg B 92.444.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège le 18 mai 2011*

1. L'assemblée accepte la nomination en qualité d'administrateur de:

1. La société Anonyme GREEN B, sise clos du champ d'Abeiche 14 à 1420 Braine- l'Alleud, valablement représentée par Monsieur Serge DE SCHRYVER. Son mandat est valable à partir de ce jour jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2012.

2. L'assemblée décide de déléguer au profit de Monsieur Stephan SCHMITZ, demeurant à Neffe 229 à 6600 Bastogne, ainsi que la société GREEN B représentée par Monsieur Serge DE SCHRYVER, la gestion journalière de la société, avec tous pouvoirs en la matière et représentation de la société.

Dans le cadre de la gestion journalière, la société sera valablement engagée, par la simple signature de Monsieur Stephan SCHMITZ ou de Monsieur Serge DE SCHRYVER représentant la société GREEN B.

Pour extrait conforme

Lux-Composition SA

Stephan SCHMITZ / Paul CALLEBAUT / Léon SCHMITZ / BERMAL S.A

- / - / - / Représentée par Monsieur Patrick HURBAIN  
*Administrateur / Administrateur / Administrateur / Président du conseil*

Référence de publication: 2013093446/21.

(130114214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**IREEF - Europapark Cologne PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.583.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of June,  
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

**THERE APPEARED:**

IREEF Lux HoldCo 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 37A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, and entered in the Trade and Companies Register in Luxembourg, Section B, under number B134062, being the sole shareholder of IREEF Europapark Cologne PropCo S.à r.l.; here represented by Simone Schmitz, jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 June 2013.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of IREEF Europapark Cologne PropCo S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of IREEF Europapark Cologne PropCo S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 37A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, incorporated by a deed of the notary Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, on 16 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 315 on 6 February 2012 (the 'Mémorial C'), and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under number B165583 (the 'Company'). The articles of incorporation have not been amended.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of one Euro (EUR 1) and to issue one (1) new share, with a par value of one Euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed share capital increase.

2. To accept the subscription of one (1) share with a par value of 1 Euro (EUR 1) by IREEF Lux HoldCo 1 S.à r.l. and to accept payment in full of this share by a contribution in kind (the 'Contribution')

3. To authorise Mrs Simone Schmitz or any other employee of INVESCO Real Estate Management S.à r.l. to state the abovementioned capital increase before a Luxembourg notary, inter alia to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company,

4. To authorize Mrs Simone Schmitz or any other employee of INVESCO Real Estate Management S.à r.l. to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C, with power to sign any documents, delegate under her own responsibility the present power of attorney to another representative, consent to the above on behalf of the principal and, in general, do whatever seems appropriate or useful.

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of one Euro (EUR 1) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, each share with a par value of one Euro (EUR 1) to twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares, each share, with a par value of one Euro (EUR 1) and to issue one (1) new share so as to raise the number of shares from twelve thousand five hundred (12,500) shares to twelve thousand five hundred (12,500) shares, each share with a par value of 1 Euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing share and entitlement to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed capital increase.

*Subscription and Payment*

Thereupon appeared Mrs Simone Schmitz, jurist, residing professionally in Luxembourg in her capacity as duly authorized attorney in fact of IREEF Lux HoldCo 1 S.à r.l. by virtue of the proxy referred to hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of IREEF Lux HoldCo 1 S.a r.l. for one (1) new share so as to raise the number of shares from twelve thousand five hundred (12,500) shares to twelve thousand five hundred and one share (12,501) shares, each share with a par value of one Euro (EUR 1) and to accept payment in full of each of these shares by the conversion into capital of a claim against IREEF Europapark Cologne PropCo S.a r.l. in the amount of one million eight hundred four thousand nine hundred three Euro sixty-three Cents (EUR 1,804,903.63) arising from a payment of one million nine hundred twenty-seven thousand four hundred fifty-five Euro (EUR 1,927,455) from the sole shareholder to the Company during the acquisition phase of the building owned by the Company and minus a repayment of one hundred twenty-two thousand five hundred fifty-one Euro and thirty-seven Cents (EUR 122,551.37). (the 'Contribution in Kind').

The Sole Shareholder acknowledged the value of the Contribution in Kind as described in the report of the board of managers of the Company dated 14 June 2013 (which shall be annexed hereto to be registered with the deed). The Sole Shareholder approved the valuation of the Contribution in Kind.

IREEF Lux HoldCo 1 S.a r.l. acting through its duly authorized attorney in fact declared that there exists no impediment to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Proof of the existence and the ownership of IREEF Lux HoldCo 1 S.à r.l. of the Contribution in Kind have been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the new share to the share capital accounts and an amount of one million eight hundred four thousand nine hundred two Euro sixty-three Cents (EUR 1,804,902.63) to the share premium of the Company.

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company. The first paragraph of article 5 of the articles of association shall now read as follows:

**Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

#### *Third resolution*

The sole shareholder resolves to authorize Mrs Simone Schmitz or any other employee of INVESCO Real Estate Management S.à r.l. to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial C with power to sign any documents, delegate under her own responsibility the present power of attorney to another representative, consent to the above on behalf of the principal and, in general, do whatever seems appropriate or useful.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3.000.-).

The undersigned notary who understands English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a German version, on request of the same person and in case of any differences between the English and the German text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangegangenen Texts:**

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am siebzehnten Tag des Monats Juni, Vor der unterzeichnenden Notarin Martine SCAHEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

#### **IST ERSCHIENEN:**

IREEF Lux HoldCo 1 S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B134062, ist der alleinige Gesellschafter der IREEF Europapark Cologne PropCo S.à r.l.

Vertreten durch Frau Simone Schmitz, Juristin, mit Geschäftsadresse in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, durch Vollmacht vom 12 Juni 2013.

Die Erschienene, die im Namen des alleinigen Gesellschafters der IREEF Europapark Cologne PropCo S.à r.l. handelt, bittet die Notarin folgendes festzuhalten:

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter der IREEF Europapark Cologne PropCo S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz

in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 12,500, am 16. Dezember 2011 von Frau Notarin Martine Schaeffer, tätig in Luxembourg, gegründet, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 315 am 06. Februar 2012, und eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B165583 (die ‚Gesellschaft‘). Die Satzung der Gesellschaft ist nicht abgeändert worden.

Die Erschienenene, vertreten wie oben erwähnt, gibt an, über die folgenden Beschlüsse der Agenda informiert zu sein:

#### *Agenda*

1. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um ein Euro (EUR 1) durch Ausgabe von einem (1) neuen Anteil mit einem Nennwert von 1 Euro (EUR 1). Die Anteile haben dieselben Rechte und Privilegien wie die vorherigen Anteile und sind ab dem Tag des Gesellschafterbeschlusses, der über die Kapitalerhöhung bestimmt, zur Dividende berechtigt.

2. Genehmigung der Zeichnung von einem (1) Anteil mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) durch IREEF Lux HoldCo 1 S.à r.l. und die Genehmigung der Zahlung des Anteils durch Sacheinlage (die ‚Sacheinlage‘).

3. Beauftragung von Frau Simone Schmitz oder jedem anderen Mitarbeiter der INVESCO Real Estate Management S.à r.l. diese Kapitalerhöhung vor der Notarin zu beantragen und somit den ersten Paragraph des Artikel 5 der Statuten der Gesellschaft zu ändern und

4. Beauftragung von Frau Simone Schmitz oder jedem anderen Mitarbeiter der INVESCO Real Estate Management S.à r.l. den Beschluss über die Kapitalerhöhung im Anteilsregister der Gesellschaft zu dokumentieren, sowie alle notwendigen Formalitäten im Zusammenhang mit dem luxemburgischen Firmen- und Handelsregister und dem Memorial C zu veranlassen. Die Vollmacht erstreckt sich auf die Unterzeichnung aller notwendigen Dokumente. Die Vollmacht kann eigenverantwortlich und im Sinne des oben genannten an Dritte weitergegeben werden, im Allgemeinen ist die Bevollmächtigte zu jeder Handlung, die angemessen und hilfreich ist, bevollmächtigt.

#### *Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt das Stammkapital der Gesellschaft um einen Euro (EUR 1) von derzeitigen zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500) aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12,500) Anteile, mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) auf zwölftausendfünfhundertundeinen Euro (EUR 12,501) unterteilt in zwölftausendfünfhundertundeinen (12,501) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) zu erhöhen. Es wird ein (1) neuer Anteil ausgegeben, was die derzeitige Anzahl der Anteile von zwölftausendfünfhundert (12,500) auf zwölftausendfünfhundertundeinen (12,501) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) erhöht. Die Anteile haben dieselben Rechte und Privilegien wie die vorherigen Anteile und sind zur Dividende berechtigt ab dem Tag des Gesellschafterbeschlusses der über die Kapitalerhöhung bestimmt.

#### *Zeichnung und Zahlung*

Hier erschien Frau Simone Schmitz, Juristin, mit Geschäftssitz in Luxembourg, in Ihrer Funktion als Bevollmächtigte der IREEF Lux HoldCo 1 S.à r.l. bevollmächtigt wie oben beschrieben.

Die Erschienenene gibt an im Namen und im Auftrag von IREEF Lux HoldCo 1 S.à r.l. für einen (1) neuen Anteil zu zeichnen, um die Anzahl der Anteile von achtzehntausendeinhundertfünfzehn (18,115) auf achtzehntausendeinhundertsechzehn (18,116) mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25) zu erhöhen. Die Zahlung der Anteile erfolgt durch Umwandlung eines Anspruches gegen die IREEF Europapark Cologne PropCo S.à r.l. auf Zahlung in Höhe von einermillionachthundertviertausendneuhundertdrei Euro und dreiundsechzig Cents (EUR 1,804,903.63), in Gesellschaftskapital. (die ‚Sachkapitalerhöhung‘). Der Anspruch ergibt sich aus einer Zahlung des alleinigen Gesellschafters in Höhe von einermillionneuhundertsiebenundzwanzigtausendvierhundertfünfund-fünzig Euro (EUR 1,927,455) während des Ankaufs der Immobilie, die von der Gesellschaft gehalten wird und abzüglich einer Rückzahlung von einhundertzweiundzwanzigtausendfünfhunderteinundfünzig Euro siebenunddreißig Cents (EUR 122,551.37). Der alleinige Gesellschafter nimmt den Wert der Sacheinlage, wie im Geschäftsführerreport vom 14. Juni 2013 beschrieben, zur Kenntnis (der Report soll als Annex zusammen mit der Urkunde registriert werden). Der alleinige Gesellschafter genehmigt die Bewertung der Sacheinlage.

Die im Namen der IREEF Lux HoldCo 1 S.à r.l. Handelnde erklärt, dass es keine Einschränkung hinsichtlich der freien Übertragbarkeit des Sachkapitals an die Gesellschaft besteht. Klare Anweisung zur Anmeldung, Registrierung und anderen notwendigen Formalitäten, um die Sachkapitalerhöhung durchzuführen, wurden erteilt.

Dem Notar wurde bestätigt, dass das Sachkapital besteht und im Besitz von IREEF Lux HoldCo 1 S.à r.l. ist.

Der alleinige Gesellschafter beschließt, einen Betrag in Höhe des Nennwerts des neuen Anteils dem Gesellschaftskapital und den Betrag von einermillionachthundertviertausendneuhundertzwei Euro dreiundsechzig Cents (EUR 1,804,902.63) dem Share Premium Account zuzuführen.

#### *Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt den ersten Paragraph des 5. Artikels der Satzung der Gesellschaft zu ändern. Der erste Paragraph des 5. Artikels der Satzung soll wie folgt lauten:

**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundertundein Euro (EUR 12,501) geteilt in zwölftausendfünfhundertundein (12,501) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1).

*Dritter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter hat beschlossen Frau Simone Schmitz oder jeden Mitarbeiter der INVESCO Real Estate Management S.à r.l. zu bevollmächtigen die Kapitalerhöhung im Anteilsregister der Gesellschaft zu dokumentieren, sowie alle notwendigen Formalitäten im Zusammenhang mit dem luxemburgischen Firmen- und Handelsregister und dem Memorial C zu veranlassen. Die Vollmacht erstreckt sich auf die Unterzeichnung aller notwendigen Dokumente. Die Vollmacht kann eigenverantwortlich und im Sinne des oben genannten an Dritte weitergegeben werden, im Allgemeinen ist die Bevollmächtigte zu jeder Handlung, die angemessen und hilfreich ist, bevollmächtigt.

*Kosten*

Sämtlich Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren, welche der Gesellschaft erwachsen, werden auf dreitausend Euro (EUR 3.000.-) geschätzt.

Die unterzeichnende Notarin, die die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der erschienenen Person und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Luxembourg ausgestellt, an dem zu Beginn des Dokumentes aufgeführten Tag.

Nachdem das Dokument der erschienen Person vorgelegt wurde, hat die Bevollmächtigte das vorliegende Protokoll zusammen mit der Notarin unterzeichnet.

Signé: S. Schmitz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2013. LAC/2013/29191. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088680/187.

(130109536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Investissements Immobiliers Européens, Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 22.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013088674/10.

(130109660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Praesidium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.177.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, den 02.07.2013.

Référence de publication: 2013087965/10.

(130108555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Pecan S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.250.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2012*

- Les démissions de Mademoiselle Nicola FOLEY et de Monsieur Gerard VAN HUNEN de leurs fonctions de gérant de la Société ont été acceptées par l'associé unique avec effet au 22 mai 2012.

Luxembourg, le 28 Juin 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013087951/15.

(130108655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Perlia Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.249.

—  
EXTRAIT

En date du 27 juin 2013, l'actionnaire unique a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Marta Ventura, en tant qu'administrateur B, est acceptée avec effet au 27 juin 2013.
- Freddy de Petter, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur B de la société avec effet au 27 juin 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013087955/13.

(130108708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Pickle S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.300.

—  
EXTRAIT

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la Société, à savoir «Resolution III Holdings S.à r.l.», a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 15 - 17 Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, avec effet au 3 mai 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie Ingelbrecht

Gérante

Référence de publication: 2013087956/14.

(130108191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Terra & Vinum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7741 Colmar-Berg, 11, rue Schantz.

R.C.S. Luxembourg B 69.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081450/10.

(130099976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---

**European Tourism S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.717.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 18 avril 2013:*

1. L'Assemblée Générale prend note de la volonté de l'Administrateur Patricia JUPILLE de reprendre son nom de jeune fille OSIEKA.

2. L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Patricia OSIEKA et de l'Administrateur et administrateur Délégué Mr Fabrice JOURQUIN ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2019.

Luxembourg, le 6 mai 2013.  
Pour EUROPEAN TOURISM S.A.  
Signature

Référence de publication: 2013081821/17.

(130100635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Euroviande S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 83.503.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire et lors du conseil d'administration en date du 12 juin 2013*

1. L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de M. Jos RONK, de M. Jean FELL, de M. René FALTZ, 6 rue Heine, L-1720 Luxembourg, de M. Flavio BECCA et de M. Edmond MULLER pour une période de six ans. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2019.

2. L'Assemblée renouvelle le mandat de la société FIDEWA-CLAR S.A., ayant son siège au 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, inscrit au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165 462, au poste de Commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2019.

3. Suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire et conformément aux statuts, le Conseil d'Administration a reconduit le mandat d'Administrateur-Délégué de M. Jos RONK pour une période de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 13 juin 2013.  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2013081823/21.

(130101210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**FeneTech Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 150.816.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013081825/10.

(130101257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Green Metal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4063 Esch-sur-Alzette, 1, rue Pierre Claude.

R.C.S. Luxembourg B 139.423.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 06 juin 2013*

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 06 juin 2013 que:

1- L'Assemblée générale des actionnaires prend acte et décide d'accepter la démission de son mandat d'administrateur de la de la Société GREEN METAL S.A., avec effet au 31 mai 2013, de Madame Valérie WITTMANN.

2- L'Assemblée générale des actionnaires décide de nommer avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2013, Madame Kelly WITTMANN, née le 03 décembre 1991 à Thionville (France), demeurant à F - 57 320 Dalstein, 6, route de Kemplich, en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

3- L'Assemblée décide de nommer avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2013, Madame Valérie WITTMANN, née à Metz (France) le 23 mai 1970, demeurant à F - 57 320 Dalstein, 6, route de Kemplich (France) en tant que délégué à la gestion journalière de la Société GREEN METAL S.A. pour une durée indéterminée.

Esch-sur-Alzette, le 06 juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013081870/23.

(130101064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Finimmo Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 94.364.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

FINIMMO LUXEMBOURG SA

Référence de publication: 2013081838/11.

(130101390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Finarom S.A. - SPF, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.783.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 17 juin 2013 que:

Sont réélus membres du Conseil d'Administration pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:

- Monsieur François WINANDY, demeurant au 103, rue des pommiers, L-2343 Luxembourg,
- Monsieur Antoine FIRMENICH, demeurant, 19C Trevoise Crescent, Trevoise 12, 298099 Singapour,
- Monsieur Pierre ETIENNE, demeurant professionnellement 1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Et que

Est réélu Réviseur d'Entreprises Agréé pour la même période:

- KPMG Audit S.à r.l., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013081836/20.

(130100643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**ArcelorMittal Clean Technology Venture Capital Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.377.

Prorogation des mandats des administrateurs

L'Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2013 a décidé de proroger les mandats de:

- Monsieur Tomas Filinger, administrateur, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- Monsieur Christophe Jacamon, administrateur, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- Monsieur Egbert Jansen, administrateur, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Leurs mandats ont été prorogés pour une nouvelle période de six (6) ans et viendront à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2019.

Prorogation du mandat du commissaire

L'Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2013 a décidé de proroger le mandat du commissaire Monsieur Bruno Paim Parreira, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, pour une nouvelle période de six (6) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082338/23.

(130101699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Augur Financial Opportunity SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 125.764.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 12. Juni 2013 in Luxemburg stattfand:*

1. Die Generalversammlung nimmt zur Kenntnis, dass Herr Thomas Schmitt mit Wirkung zum 11. Juni 2013 sein Amt als Verwaltungsratsmitglied niedergelegt hat.

Die Generalversammlung beschließt die Bestellung von Herrn Andreas Benninger, geboren am 23.10.1962 in Ludwigshafen / Rhein, Deutschland, mit Berufsanschrift in D-60325 Frankfurt am Main, Westendstrasse 16-22, Deutschland, mit Wirkung zum 12. Juni 2013 zum Verwaltungsratsmitglied.

Der Verwaltungsrat setzt sich demnach wie folgt zusammen:

Lothar Rafalski, Vorsitzender des Verwaltungsrates und Verwaltungsratsmitglied

Günther Skrzypek, Verwaltungsratsmitglied

Andreas Benninger, Verwaltungsratsmitglied

Es wird weiterhin beschlossen das Mandat von Herrn Andreas Benninger, wie alle anderen Mandate bis zur Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahre 2017, die über den Jahresabschluss des AUGUR Financial Opportunity SICAV für das am 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr, zu verlängern.

2. Die ordentliche Generalversammlung beschließt den seither eingetragenen Wirtschaftsprüfer KPMG Audit S.à r.l. durch den Wirtschaftsprüfer KPMG Luxembourg S.a r.l. (Handelsregister Nr. B 149133), 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, zu ersetzen.

KPMG Luxembourg S.à r.l. wird zum Wirtschaftsprüfer der AUGUR Financial Opportunity SICAV bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung die über den Jahresabschluss die für das am 31. Dezember 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, bestellt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Juni 2013.

AUGUR Financial Opportunity SICAV

Lothar Rafalski / Diane Wolf

Référence de publication: 2013082341/30.

(130101777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Technopro Lux S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 164.425.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der TECHNOPRO LUX S.A., SICAV-FIS die am 12. März 2013 in Luxemburg stattfand:*

1. Die Generalversammlung beschließt die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der TECHNOPRO LUX S.A., SICAV-FIS für das am 30. September 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Christian Klar (Verwaltungsratsmitglied)

- Theodor Paul Bodo Demisch (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, KPMG Luxembourg S.à r.l. (B 149133), 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, vormals KPMG Audit S.à r.l., 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, wieder zum Wirtschaftsprüfer der TECHNORO LUX S.A., SICAV - FIS bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der TECHNOPRO LUX S.A., SICAV - FIS für das am 30. September 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 04. April 2013.

Für **TECHNOPRO LUX S.A., SICAV-FIS**

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2013084391/24.

(130103411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Ténérife Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.116.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 juin 2013*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

*Conseil d'administration:*

Madame Valentina Giacomini, résidant professionnellement Via Per Alzo, 39, I-28017 San Maurizio d'Opaglio (Italie), présidente du conseil d'administration;

Monsieur Elia Filiberti, résidant professionnellement Via Per Alzo, 39, I-28017 San Maurizio d'Opaglio (Italie), vice-président du conseil d'administration;

Monsieur Alessandro Giacomini, résidant professionnellement Via Per Alzo, 39, I-28017 San Maurizio d'Opaglio (Italie), administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

Comco S.A., 68 rue de Koerich, L-8437 Steinfort

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013084393/25.

(130103928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Hess Capital Corporation, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.729.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2013*

1. Monsieur John Joseph SCELFO a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Brendan John CAREY, administrateur de sociétés, né à Penola (Australie), le 31 octobre 1960, demeurant professionnellement à WC2N 6AG Londres (Royaume-Uni), 1-11 John Adam Street, The Adelphi Building, 9<sup>ème</sup> étage, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 27 juin 2013*

1. Monsieur John P. RIELLY est confirmé comme gérant pour une durée indéterminée et la catégorie A lui a été attribuée.

2. Monsieur Dominique RANSQUIN a démissionné de son mandat de gérant.

3. Monsieur Romain THILLENS a démissionné de son mandat de gérant.

4. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

5. Monsieur Christophe-Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né à Ottignies (Belgique), le 22 janvier 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

6. Le siège de la société a été transféré de L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour extraits sincères et conformes

Pour HESS Capital CORPORATION, S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013085628/29.

(130106016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Grund Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 75.590.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GRUND INVESTMENT S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 13 juin 2013 à 10 heures.*

L'assemblée décide:

1 Renouveler le mandat d'administrateur de la société CORBEL & associés S.A.R.L. ayant son siège social au 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.586 représentée par Monsieur Jean-Pierre CORBEL demeurant au 8, rue d'Uzes, F-75002 Paris agissant en qualité de représentant permanent jusqu'au 13 juin 2018.

2 Renouveler le mandat d'administrateur délégué de la société CORBEL & ASSOCIES S.A.R.L. ayant son siège social au 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.586 représentée par Monsieur Jean-Pierre CORBEL demeurant au 8, rue d'Uzes, F-75002 Paris agissant en qualité de représentant permanent jusqu'au 13 juin 2018.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour la société

Jean-Pierre CORBEL

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013085605/23.

(130105636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**H B L Composants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5751 Frisange, 15, Robert Schuman-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 153.066.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2013.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2013085608/13.

(130105649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**H & S Immo S.C.I., Société Civile.**

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg E 1.647.

—  
*Extrait du contrat de cession d'actions signée le 12 décembre 2012*

*Résolution*

Monsieur Serge Humblet, architecte, résident à 26 rue de la Gaume à B-6792 Halanzy;

Ci-après dénommé le Cédant;

Et

Monsieur Joseph Spoidenne, architecte, résident à 28, La Pas de Loup à B-6791 Guerlange;

Ci-après dénommé le Cessionnaire;

Il a été décidé que le Cédant vend 18 actions de la société au Cessionnaire qui accepte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013085606/18.

(130105436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Haas TCM of Luxembourg 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.322.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 27 juin 2013*

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Andrew O'SHEA a démissionné de son mandat de gérant.
3. M. Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
4. M. Tobias STEMMLER, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen/Saar (Allemagne) le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Haas TCM of Luxembourg 4 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013085616/20.

(130105295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**GRH Express Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 108.556.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 10 janvier 2013*

Il résulte du jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ème</sup> Chambre, siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée GRH EXPRESS S.à.r.l. (jugement n° 1322/11), dont le siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, a été dénoncé en date du 10 mars 2016, ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Pour extrait conforme

Me Lars GOSLINGS

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013085603/16.

(130105869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**ViVa SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 150.603.

—  
*Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 26 juin 2013*

Il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

KPMG Luxembourg S.à.r.l.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013086084/18.

(130105165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Varuna Infinity Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.229.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée des actionnaires en date du 29 mai 2013*

1. M. André WILWERT a été reconduit dans son mandat d'administrateur avec un pouvoir de signature A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

2. M. Bernard BONVIN a été reconduit dans son mandat d'administrateur avec un pouvoir de signature A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

3. M. Kim MÜLLER a été reconduit dans son mandat d'administrateur avec un pouvoir de signature A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

4. M. Eric MAGRINI a été reconduit dans ses mandats d'administrateur avec un pouvoir de signature B et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

5. M. Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans son mandat d'administrateur avec un pouvoir de signature B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

6. La société anonyme H.R.T. Révision S.A. a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprises agréée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 27.06.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Varuna Infinity Fund

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013086079/24.

(130105733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**West Indies Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 153.960.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le jeudi 20 juin 2013 à 10.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de ratifier la nomination du 29 janvier 2013 au poste d'Administrateur B de:

Pacbo Europe Administration et Conseil

Inscrite au RCS sous le numéro n° B174324

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

représentée par M. Patrice Crochet

né le 23 août 1952 à Aix-en-Provence (France)

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Monsieur Jean-Luc Macaud, Administrateur A

Monsieur Joseph Winandy, Administrateur B

Pacbo Europe Administration et Conseil, représentée par M. Patrice Crochet, Administrateur B

pour un terme venant à l'échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2013.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de:

The CLOVER

4, rue d'Arlon

L-8399 WINDHOF

pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2013.

Pour copie conforme  
Signatures  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013086106/30.

(130105473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Vexinluxe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 90.952.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29.11.2012*

*Cinquième résolution:*

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 29.11.2012 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 29.11.2012 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VEXINLUXE S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013086091/22.

(130105847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Xarato Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 144.970.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 20 juin 2013*

*Résolution unique*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 6 juin 2013, de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration au sein de la Société et décide de coopter Monsieur Philippe RICHELLE, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Monsieur Philippe RICHELLE terminera le mandat de son prédécesseur.

XARATO FINANCE S.A.

Référence de publication: 2013086112/15.

(130105540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Wharf Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 173.438.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 27 juin 2013 entre la société GA CAPITAL EUROPE, LLC et BASEL ACQUISITION, LLC, soumise aux lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2140 S. Dupont Highway, Camden, Kent, DE 19934, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5349121, que GA CAPITAL EUROPE, LLC, a cédé 12.500 parts sociales de la Société, à BASEL ACQUISITION, LLC avec effet au 27 juin 2013.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013086099/17.

(130106197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Link Point S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 137.193.

L'an deux mille treize, le trente mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société «LINK POINT S.A.», une société anonyme, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée par acte du notaire Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg, le 11 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n° 922 du 15 avril 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg, le 9 novembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n° 109 du 16 janvier 2013.

La séance est ouverte par Madame Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, étant la Présidente, qui désigne Monsieur Raphael Benayoun, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les actionnaires ou leurs représentants qui assistent à la réunion représentent l'intégralité du capital social, qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables. L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de procéder à l'augmentation de capital de la société pour montant de cent vingt mille Euros (120.000.- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000.- EUR) à un montant de cent cinquante et un mille Euros (151.000.- EUR) par l'émission de douze mille (12.000) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

II. Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, l'assemblée décide à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social par l'émission de douze mille (12.000) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes pour un montant de cent vingt mille Euros (120.000.- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000.- EUR) à un montant de cent cinquante et un mille Euros (151.000.- EUR).

*Intervention - Souscription - Paiement*

Est intervenue aux présentes:

Madame Corinne L.D. Evens, administrateur de sociétés, née le 28 octobre 1955 à Anvers, Belgique, demeurant au 7, rue Beautreillis, 75004 Paris, France,

ici représentée par Madame Marie-Laure AFLALO, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privée du 8 mars 2013, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur», par le notaire instrumentant et les membres du bureau, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

laquelle déclare souscrire à douze mille (12.000) actions sans désignation de valeur nominale et les libérer intégralement par paiement en numéraire.

La preuve du paiement intégral des actions nouvellement émises est donnée au notaire instrumentant par un certificat bancaire, de sorte que la somme de cent vingt mille Euros (120.000.- EUR) est dès à présent à la disposition de la Société.

91824

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide la modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE ET UN MILLE EUROS (151.000.- EUR) représenté par QUINZE MILLE CENT (15.100) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Coûts*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société ou dont elle est responsable à raison de la présente augmentation de capital, est approximativement de mille cent Euros (1.100 EUR)

DONT le présent acte notarié fut dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Lecture du document ayant été faite aux membres du bureau, ceux-ci ont signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: M.-L. Aflalo, R. Benayoun, P. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juin 2013. Relation: LAC/2013/25047. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013081187/67.

(130100410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---

**Aral Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 5.722.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 14 juin 2013 que:

1) La société Ernst & Young, établie et ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH - 7, Parc d'Activité Syrdall, RCS Luxembourg No B 47.771, est nommée en tant que réviseur d'Entreprises externe agréé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

2) les mandats des membres du conseil d'administration venus à expiration en 2013 sont reconduits pour une durée de trois (3) ans. Les mandats de Mr. Michael SCHMIDT et Mr. Romain HOFFMANN courent jusqu'en 2014.

- Monsieur Hendrik MUILERMAN, né le 17.02.1961 à Deventer, NL, avec adresse professionnelle à Rivium Boulevard, 301 - 2909 LK Capelle aan den ijssel (renommé jusqu'en 2016);

- Monsieur Daniel ODOGWU, né le 07.01.1966 à Londres, avec adresse professionnelle à D-40489 Düsseldorf, Lo-hauser Deich 90A (renommé jusqu'en 2016);

- Mr. Michael SCHMIDT, né le 06.02.1960 à Münster (Allemagne), avec adresse professionnelle à BP EUROPA -SE-Wittener Straße 45, D-44789 BOCHUM (Allemagne) (jusqu'en 2014);

- Monsieur Romain HOFFMANN, Administrateur et Administrateur-Délégué, avec adresse professionnelle à L-8309 Capellen, Aire de Capellen (jusqu'en 2014);

3) le conseil d'administration est autorisé à confier le mandat d'administrateur-délégué à Monsieur Romain HOFFMANN pour la gestion journalière de la société pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 28 juin 2013.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Par mandat

Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2013090326/28.

(130110493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---